



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2023

LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de la Croix des Têtes à Saint-Julien-Montdenis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents: Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Félicia AZZARITI, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Chiraze MZATI, Michel BONARD, Mario MANGANO, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Jean DIDIER, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents: Jean-Marc DUFRENEY (procuration Chiraze MZATI), Marie-Paule GRANGE (procuration Jean-Paul MARGUERON), Christian FRAISSARD (procuration Daniel DA COSTA), Eric FAUJOUR (procuration Françoise COSTA), Clarisse SPAGNOL (procuration Mario MANGANO), Franck LEFEVRE (excusé), Hélène BOIS (procuration Pascal JAMEN), Pascal DOMPNIER (procuration Bernard COVAREL), Fabrice BAUDRAY (procuration François ROVASIO), Sophie MONNOIS (procuration Florian PERNET), Christiane HUSTACHE (excusée).

Agents présents : Marie DAUCHY.

Secrétaire de séance : Daniel DA COSTA

Conseillers en exercice : 41

Présents: 29

Date de convocation : 15 décembre 2023

Votants: 38

20231221	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
177	ADMINISTRATION GENERALE - ASSEMBLEE	Remboursement des frais liés à l'organisation d'un Conseil Communautaire dans une commune membre de la 3CMA Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	 APPROUVE le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant maximal de 300 € sur présentation des justificatifs des achats; AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette indemnité. 	Unanimité Votants : 37 Pour : 37 (absence de Madame Sophie VERNEY)
178	ADMINISTRATION GENERALE — ASSEMBLEE	Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage en Italie par le Collège Maurienne et vœu Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON		Unanimité Votants : 38 Pour : 38
179	FINANCES	Remboursement partiel des avances consenties par le Budget Principal au Budget annexe Locations Immobilières Rapporteur: Jean-Paul MARGUERON	Design in light at Budget amove Locations in mobilities;	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
180	FINANCES	Avance sur subvention et participation 2024 au Centre Intercommunal d'Action Sociale Rapporteur: Jean-Paul MARGUERON	71070110E to Totoomonica and avance our captonicion of participation 2024 au	Unanimité Votants : 38 Pour : 38

			 PRECISE que ces sommes cons qu'en fonction des besoins de 		maximas e	t ne seront	mandatées	
181	FINANCES Budget Eau Potable – Décision Modificative N°4	- APPROUVE la Décision Modificative n°4 au Budget Eau Potable telle que présentée ci-après :					Unanimité Votants : 38	
		Dannartanna		Dépens	ses (1)	Recette	es (1)	Pour: 38
		Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
			FONCTIONNEMENT				B. 25-1131-52	
			D-6063-911 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 500,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	
			D-6071-911 : Compteurs	500,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	
			D-61523-911 : Entretien et réparations réseaux	1 730,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	
			D-6251-911 : Voyages et déplacements	661,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	
			D-6371-911 : Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèv d'eau	1 359,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	
			TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
			D-6215-911 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00€	4 000,00 €	0,00€	0,00 €	
			TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 000,00 €	0,00€	0,00 €	
			D-66111-911 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00€	1 300,00 €	0,00€	0,00 €	
			D-6615-911 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00€	1 450,00 €	0,00€	0,00 €	
			TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 750,00 €	0,00€	0,00 €	
			Total FONCTIONNEMENT	6 750,00 €	6 750,00 €	0,00 €	0,00€	
			INVESTISSEMENT					
			D-1641-911 : Emprunts en euros	82 783,42 €	0,00€	0,00€	0,00 €	
			TOTAL D 16: Emprunts et dettes assimilées	82 783,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	
			D-2031-911 : Frais d'études	27 282,91 €	106 475,78 €	0,00€	0,00 €	
			TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	27 282,91 €	106 475,78 €	0,00 €	0,00 €	
			D-21531-911 : Réseaux d'adduction d'eau	55 897,45 €	0,00€	0,00€	0,00 €	
			D-21561-911 : Service de distribution d'eau	0,00€	407,50 €	0,00€	0,00 €	
		8	D-2182-911 : Matériel de transport	0,00€	2 485,78 €	0,00€	0,00 €	
			D-2183-911 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00€	697,33 €	0,00€	0,00 €	
			TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	55 897,45 €	3 590,61 €	0,00 €	0,00 €	
			D-2315-911 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00€	55 897,39 €	0,00€	0,00 €	
		_ =	TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	55 897,39 €	0,00 €	0,00 €	
			Total INVESTISSEMENT	165 963,78 €	165 963,78 €	0,00 €	0,00 €	
			Total Général		0,00€		0,00€	==

182	Décision Modificative N°3		APPROUVE la Décision Modific présentée ci-après :	ROUVE la Décision Modificative n°3 au Budget annexe Mobilité telle que sentée ci-après :				
		Rapporteur :		Dépe	enses (1	Recett	les (1)	
		Jean-Paul MARGUERON	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
			INVESTISSEMENT				2000	
			D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	65 764,54	€ 0,00 €	0,00	0,00 €	
			D-2153 : Installations à caractère spécifique	60 000,00	€ 0,00 €	0,00	0,00 €	
			D-2182 : Matériel de transport	58 000,00	€ 183 764,54 €	0,00	0,00 €	
			TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	183 764,54	€ 183 764,54	0,00	€ 0,00 €	
			Total INVESTISSEMENT	183 764,54	183 764,54 € 183 764,54 €		€ 0,00 €	
			Total Général		0,00		0,00 €	
		Collectif (SPANC) – Décision Modificative N°1	d'Assainissement Non Collect Désignation	Dépen:		Recette Diminution de		Votants : 38 Pour : 38
1		Rapporteur :		crédits	de crédits	crédits	de crédits	
		Jean-Paul MARGUERON	FONCTIONNEMENT					
			D-6066-922 : Carburants	0,00€	148,73 €	0,00€	0,00 €	
			D-61551-922 : Matériel roulant	0,00€	218,32€	0,00€	0,00 €	-
			D-6262-922 : Frais de télécommunications	0,00€	50,00 €	0,00€	0,00 €	
- 1			D-62871-922 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0,00€	2 000,00 €	0,00€	0,00 €	
			D-62876-922 : Remboursements de frais au GFP de rattachement	0,00€	650,00 €	0,00€	0,00 €	
			TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 067,05 €	0,00 €	0,00€	
- 1			D-6215-922 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00€	9 350,00 €	0,00€	0,00 €	
			TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	9 350,00 €	0,00€	0,00€	
			R-7741-922 : Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement	0,00€	0,00€	0,00€	12 417,05 €	
								1
			TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00€	12 417,05 €	
			TOTAL R 77 : Produits exceptionnels Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 € 12 417,05 €	0,00 €	12 417,05 € 12 417,05 €	

1.

184	FINANCES	Subvention d'équilibre 2023 du Budget Principal au Budget Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) – Complément à la délibération du 6 avril 2023 Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	 AJUSTE le montant de la subvention d'équilibre du Budget Principal au budget SPANC à un montant de 50 000 €; PRÉCISE que ces crédits seront inscrits sur le compte 6521 du Budget Principal et 774 pour le Budget SPANC; PRECISE que les montants définitivement versés par le Budget Principal au Budget SPANC seront adaptés aux réalisations définitives. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
185	RESSOURCES HUMAINES	Nouvelle Convention-cadre d'adhésion au service intérim du Centre De Gestion de la Savoie Rapporteur : Danielle BOCHET	 APPROUVE la convention-cadre d'adhésion au service intérim du Centre De Gestion de la Savoie; AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention susvisée avec le Centre de Gestion de la Savoie. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
186	JURIDIQUE	Convention-cadre portant sur la mutualisation de services et la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de Services Communs avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Maurienne Arvan (CIAS) Rapporteur: Jean-Paul MARGUERON	 APPROUVE la convention-cadre portant sur la mutualisation des services et la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de services communs entre la Communauté de communes Cœurs de Maurienne Arvan et le CIAS Cœur de Maurienne Arvan ainsi que ses annexes; AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires, à la mise en œuvre de la mutualisation des services par services communs et prestation de services; DESIGNE Madame Françoise COSTA, titulaire et Madame Colette CHARVIN, suppléante pour constituer le comité de suivi; DIT QUE les frais de fonctionnement en application des dispositions de la convention-cadre et de ses annexes seront refacturés entre les collectivités signataires; PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des collectivités respectives. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38

187	JURIDIQUE	Bâtiment Relais – Contrat de concession avec la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) – Information sur la vente de l'immeuble aux locataires Rapporteur: Jean-Paul MARGUERON	 APPROUVE le projet de cession des lots 1 à 3 de l'immeuble dénommé « bâtiment Relais » situé Avenue d'Italie à Saint-Jean-de-Maurienne à la société Comptoir Electrique Français dont le nom commercial est YESSS ÉLECTRIQUE; APPROUVE la diminution du prix de vente du lot 3 de 5.000€ HT, ce qui porte l'acquisition de COMPTOIR ÉLECTRIQUE FRANÇAIS à une prix global de 505.000€ HT (170 000€ HT x 2 lots + 165000€ HT); DONNE à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître dans les actes à intervenir. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
188	FONCIER	Cession de terrains de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan à la Société Civile Immobilière FMG – Parcelles cadastrées Section BD N°72 (p) indice b, BD N°74 (p) indice c et BD N° 230 (p) indice f situées sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne Rapporteur: Jean-Paul MARGUERON	 APPROUVE la cession au profit de la SCI FMG, représentée par Monsieur Malik GUESRI son Directeur Général, des emprises issues des parcelles cadastrées Section BD n°72b, BD n°74c, BD n°230f, d'une surface totale de 678 m², situées sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne au prix de 50€ Hors Taxes/m², soit 33.900,00 €uros HT (trente-trois mille neuf cents euros hors taxes) soit 40.680,00 €uros TTC (quarante mille six cent quatre-vingt €uros Toutes Taxes comprises); PRECISE que la régularisation par acte notarié en l'étude de Maître LATHUILE Notaire à Saint-Jean-de-Maurienne, sera à la charge de l'acquéreur; PRECISE que les frais de géomètre et les frais annexes sont à la charge de l'acquéreur; AUTORISE Monsieur le Président, à signer la promesse de vente annexée au présent document; DONNE à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
189	COMMERCE	Aides aux commerces : Salon de coiffure M'COIFFURE Rapporteur : Martine MASSON	dans les actes à intervenir. - APPROUVE le dossier présenté ci-dessous, dans le cadre de la convention signée avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques pour le soutien à l'économie :	Unanimité Votants : 3 Pour : 38

					(20 %) plafond à 50 000€ 3 730 €	1 865 €	n attributive de	
190	COMMERCE	Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et le Groupement des Acteurs Économiques de Maurienne (GAEM) relative à la dynamisation du commerce et du centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne – Annule et remplace la précédente convention Rapporteur : Martine MASSON	No. Sec. Market Sec.		onvention d'obj lent à signer lad		rens présentée ;	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
191	ENVIRONNEMENT	Association La Mauriennerie – Désignation de représentants de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan	PERNET pou		a 3CMA au sein		Monsieur Florian dministration de	Majorité Votants : 38 Pour : 38
192	AGRICULTURE	Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et le	– Approuve la	convention d'o	bjectifs et de m	oyens telle que	présentée ;	Unanimité Votants : 38 Pour : 38

		Groupement de Développement Agricole de Maurienne (GDA) Rapporteur : Eric VAILLAUT	 DONNE à Monsieur le Président, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer la présente convention et de comparaître dans les avenants à intervenir. 	
193	MOBILITE	Convention d'attribution de subvention des Vélos à Assistance Électrique (VAE) – Année 2024 Rapporteur : Florian PERNET	 APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'achat de Vélo à Assistance Électrique neuf homologué pour les habitants des communes membres de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan; FIXE le montant de la subvention à 40 % du prix d'achat TTC du Vélo à Assistance Électrique dans la limite de 400 € par matériel neuf acheté; AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tout document concernant ce projet; PRÉCISE que l'attribution de la subvention est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et chaque bénéficiaire, dans la limite du budget voté pour l'année 2024. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
194	URBANISME	Réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne Rapporteur : Sophie VERNEY	 CONVIENT de la nécessité de faire réaliser une évaluation environnementale du projet de modification du PLU de Saint-Jean-de-Maurienne visant à sa mise en compatibilité avec le projet d'extension de la carrière de gypse; DEMANDE à Monsieur le Président d'engager la procédure adaptée pour la saisine de l'Autorité Environnementale; AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document utile au déploiement de la procédure. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
195	Навітат	Maison de l'Habitat – Démarche Grand Chantier Tunnel Euralpin Lyon-Turin – Demande de financement au titre du Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST) Rapporteur : Sophie VERNEY	 APPROUVE le plan de financement de la Maison de l'Habitat pour l'année 2024; SOLLICITE le Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial (FAST) selon le plan de financement annexé pour 2024; AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la mobilisation du FAST; AUTORISE Monsieur le Président à émettre tout titre ou mandat relatif à ce conventionnement. 	Unanimité Votants : 37 Pour : 37 Monsieur Eric VAILLAUT ne prend pas part au vote

196	EAU	Participation aux frais des compteurs d'eau Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON	 APPROUVE la décision d'appliquer aux collectivités compétentes en assainissement collectif listées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024, la redevance de 1,50 € HT par compteur connecté au réseau d'assainissement collectif; DECIDE que le service de l'Eau émettra un titre à l'intention des collectivités redevables de cette participation au 1^{er} juin de l'année; PRECISE que ce montant sera versé au Budget Eau Potable Cœur de Maurienne Arvan au chapitre 70, compte 7068. 	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
197	CENTRE NAUTIQUE	Centre Nautique – Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024 Rapporteur : Françoise COSTA	- APPROUVE les tarifs pour l'année 2024 du Centre Nautique.	Unanimité Votants : 38 Pour : 38
198é	TOURISME	Création d'un Fonds De Dotation « Maurienne attractivité » - Approbation des statuts Rapporteur : Yves DURBET	 DECIDE de la création d'un fonds de dotation « Maurienne Attractivité » ; APPROUVE les statuts du fonds de dotation présentés ; DESIGNE, en application de ces derniers : Monsieur Yves DURBET, en qualité de Président, Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Monsieur Fabrice BAUDRAY, Monsieur Philippe ROLLET, Monsieur Françoise COSTA, Monsieur François ROVASIO. en qualité de représentants de la 3CMA siégeant au Conseil d'Administration du fonds de dotation « Maurienne Attractivité ». 	Unanimité Votants : 37 Pour : 37 Monsieur Dominique JACON ne prend pas part au vote

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 22 décembre 2023 Jean-Paul MARGUERON Président de la 3CMA